

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Un ressortissant nigérian décapite l'enfant de sa compagne

LES faits se déroulent à Remboue, dans la province du Moyen-Ogooué. Le drame est survenu à la suite d'une violente dispute entre Christopher Emeka et sa compagne Ornela Mekemeza-Me Nguema qu'elle a agressé à la machette. Avant de décapiter de manière odieuse le petit Emmanuel Mvezo Eko'o.

Paterne N'DOUNDA
Lambaréné/Gabon

LES habitants de la Remboue, une localité du département du Komo-Kango, ont vécu une véritable scène d'horreur le 2 novembre dernier. En effet, Christopher Emeka, un ressortissant nigérian, âgé de 45 ans, a agressé sauvagement sa compagne, Ornela Mekemeza-Me Nguema, Gabonaise de 28 ans, à l'aide d'une arme blanche (machette). Avant de retourner sa colère contre l'enfant de cette dernière, le petit Emmanuel Mvezo Eko'o, 2 ans environ, dont il n'est pas le père géniteur et qu'il a décapité par la suite. Sur son lit d'hôpital du Centre hospitalier régional Georges-Rawiri de Lambaréné, Ornela Mekemeza-Me Nguema que nous avons rencontré hier matin, raconte que Christopher Emeka s'est mis avec elle alors qu'elle était déjà mère de deux enfants. À cette époque, le petit Emmanuel Mvezo Eko'o, le dernier né, n'avait que 1 mois. Et la rescapée de cette furie meurtrière de confier que le Nigérian aurait toujours nourri le rêve



Ornela Mekemeza-Me Nguema sur son lit d'hôpital à Lambaréné...

d'avoir un enfant avec elle. "Je n'ai pas accepté cette idée au départ. Du moins, je lui ai dit qu'il fallait attendre que le tout-petit atteigne d'abord l'âge de 2 ans",

a fait savoir la jeune femme. Le Nigérian aurait donc entendu raison. Et le couple a même entrepris un déplacement vers Lambaréné, où ils ont consulté

un médecin qui devait les mettre sous traitement, aux fins d'avoir des rapports sexuels non risqués pour le tout-petit que la dame allaitait encore. Sauf qu'au fur

et à mesure que le temps passe, Christopher Emeka se serait rendu compte de ce que sa compagne se jouait quelque peu de lui, en prenant une médication qui ne favoriserait pas la conception. "Alors qu'il n'en était rien", rassure la Gabonaise.

Puis arrive le jour fatidique du mardi 2 novembre 2021. Tout aurait donc commencé par une discussion au cours de laquelle Christopher Emeka aurait reproché à Ornela Mekemeza-Me Nguema le fait de ne pas vouloir lui donner un enfant. L'homme n'hésitant pas à accuser le dernier de sa compagne d'être la source de cette stérilité savamment entretenue. Pris d'un accès de colère, le Nigérian aurait ensuite menacé de s'en prendre à l'enfant qu'il aurait aussitôt entraîné dans la chambre. La mère du petit est également entrée dans la pièce, pour voir ce que l'homme comptait faire à Emmanuel Mvezo Eko'o. C'est à ce moment qu'il aurait commencé à lui asséner froidement des coups de machette à la tête et au bras. Se sentant sérieusement en danger, Ornela Mekemeza-Me Nguema a donc pris la fuite, en compagnie de son fils aîné. Abandonnant malheureusement le dernier entre les mains de son bourreau. "Il est resté à tuer l'enfant derrière moi", a-t-elle confié en larmes. D'autant que l'homme dans son excès de folie a décapité le tout-petit.

Après avoir commis l'irréparable, Christopher Emeka a tenté de fuir pour échapper à la justice. Mais c'était sans compter avec les éléments de la brigade routière de Kango qui ont réussi à l'interpeller. Il se trouvait encore en garde à vue hier matin, au moment où nous avons contacté la direction des Enquêtes pour en savoir davantage sur les circonstances ayant conduit le Nigérian à perpétrer ce crime odieux.

Contrepoint

La loi dans toute sa rigueur

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

NOUS voilà donc à l'ère des crimes odieux commis par certains expatriés, qui pensent qu'ils peuvent vivre en terre gabonaise, à l'exemple de ces "pater familias" qui avaient le droit de vie et de mort sur les membres de leur entourage immédiat. Le dernier crime en date est bien celui perpétré par le Nigérian Christopher Emeka, qui n'a pas hésité à décapiter un enfant de 2 ans.

Un innocent qui, aux yeux du meurtrier serait à l'origine de ses déboires... conjugaux. L'irréparable étant ainsi commis, le meurtrier va devoir maintenant affronter les foudres de la justice gabonaise. Une justice qui devra se montrer coûte que coûte intransigeante, de sorte à sanctionner le criminel proportionnellement à la cruauté de son acte. Aussi, la privation à vie de sa liberté semble-t-elle la mieux indiquée pour ce genre de crime, surtout pour un auteur qui, en fuyant, aurait l'intention

de se soustraire aux foudres de la justice si les officiers de police judiciaire (OPJ) de Kango ne l'avaient pas neutralisé à temps. La prison à vie, c'est d'ailleurs le sort que la Cour criminelle avait, en sa session de mars 2020, réservé au Burkinabè Yoda Issaka, qui s'était rendu coupable du meurtre de sa compatriote Tapsoba Fatimata, qu'il avait décapité au couteau en septembre 2015. Nous avons souvenance qu'en juillet 2020, c'est un étudiant gabonais en 5e année de médecine

à l'Université des sciences de la santé (USS), E. Bissagou, qui avait fait son entrée dans le registre des crimes odieux. Le jeune homme avait alors tué sa concubine, Gercia Syntiche Moundjougou enceinte de cinq mois. Il avait découpé et caché les membres de cette dernière dans une fosse septique. La justice est donc attendue, non seulement pour faire toute la lumière sur ce crime de Remboue, mais aussi pour appliquer la loi dans sa rigueur extrême.